

# Choix du règlement



## Par prélèvement(s) automatique(s) SEPA

**Ce système est reconductible d'une année sur l'autre.** Pour l'interrompre, il suffit de nous contacter jusqu'au mois de novembre de l'année civile en cours. Tu seras recontacté(e) tous les ans afin de vérifier que tous les renseignements te concernant sont exacts. Le syndicat se charge des démarches auprès de ta banque et prend à sa charge les frais de prélèvement.

- ⇒ Choisir le nombre de prélèvements (1 ou 4).
- ⇒ **REmplir et SIGNER** l'autorisation de prélèvement. Ne pas oublier de **joindre un RIB** ou un RIP en plus.

J'adhère au SNFOLC 44 et je règle ma cotisation de .....€ en (cocher ci-dessous)

un seul prélèvement :

4 prélèvements : 5 mars, 5 juin, 5 septembre, 5 décembre.

Remarque : selon la date à laquelle l'adhérent prend sa cotisation, ces dates peuvent être légèrement décalées.

## MANDAT de prélèvement SÉPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Syndicat FO des Lycées et Collèges de Loire-Atlantique à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Syndicat FO des Lycées et Collèges de Loire-Atlantique. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

### DEBITEUR (nom, prénom, adresse et informations bancaires (IBAN / BIC))

Nom

Prénom

Adresse complète

Code Postal

Ville

Pays : France

IBAN : FR

BIC :

Paiement :  récurrent  unique

### NOM ET ADRESSE POSTALE DE VOTRE BANQUE

**CREANCIER :**  
SYND SNLC FO SECTION L A  
Syndicat FO des Lycées  
et Collèges de Loire-Atlantique  
2, place de la Gare de l'Etat  
44 200 NANTES  
**ICS : FR76ZZZ8505F4**

Commune :

Signature :

Le :

Ne rien inscrire sous ce trait, merci.

Référence Unique de Mandat :